

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation**27 mars 2024*****Date d'affichage de la délibération******Adopte à l'unanimité*****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix-huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON
Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/04/45**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2024/02/21 DU 29 FEVRIER 2024 RELATIVE A
L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES
PUBLICS**

Par délibération n° 2024/02/21 en date du 29 février 2024, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la délégation de services publics dans le cadre de la création d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Objet Unique). Cette commission avait pour objectif de permettre à la collectivité de choisir selon une procédure de mise en concurrence un opérateur privé pour la construction et l'exploitation d'une usine d'embouteillage d'eau de ravine chaude.

Cependant la collectivité a déjà constitué par délibération n°2022/04/10 du 07 avril 2022 une commission générale de délégation des service public dont les membres sont déjà en poste et qui dans le cadre de ses attributions peut statuer sur le choix de cet opérateur.

Il apparaît donc nécessaire d'annuler la délibération en date du 29 février 2024.



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2022/04/10 en date du 07 Avril 2022

Vu la délibération n° 2024/02/21 en date du 29 Février 2024

Après avoir entendu l'exposé du Maire

DECIDE

Article 1 : D'annuler la délibération n°2024/02/21 en date du 29 Février 2024.

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

